

République Française
Département de la MARNE
Arrondissement d'Epernay
Canton de Vertus Plaine Champenoise
COMMUNE de LOISY-EN-BRIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE.

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, le maire de LOISY en BRIE a prescrit, par arrêté du 19 janvier 2021, une enquête publique qui sera ouverte pendant quinze jours, du lundi 8 février 2021 au lundi 22 février 2021 inclus, dans la commune de LOISY en BRIE, sur le projet de désaffectation préalable à l'aliénation du chemin rural dit « des Guettes » appartenant à la commune de LOISY en BRIE.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de LOISY en BRIE, sise place de la mairie, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à cette même adresse. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : « <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA51327.html> ». Des informations peuvent être demandées au maire de LOISY en BRIE, maître d'ouvrage, place de la mairie 51130 LOISY en BRIE.

Monsieur Michel CHOISY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de LOISY en BRIE, pour recevoir les observations du public :

Le lundi 8 février 2021 de 10 heures à 13 heures ; le lundi 22 février 2021 de 14 à 16 heures clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la mairie de LOISY en BRIE, place de la mairie 51130 LOISY en BRIE